



STOP OGM INFOS

STOP OGM - COORDINATION ROMANDE SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

LES NOUVEAUX OGM-PESTICIDES ARRIVENT CACHÉS

PAR LUIGI D'ANDREA | STOP OGM

LES NOUVELLES TECHNIQUES VISENT À CORRIGER, MASQUER OU RÉPONDRE AUX LIMITES DES PRÉCÉDENTES. C'EST AINSI QUE LA TRANSGÉNÈSE EST VENUE CORRIGER UNE PARTIE DU CARACTÈRE ALÉATOIRE DE LA MUTAGENÈSE. AUJOURD'HUI, LA MUTAGENÈSE EST REMISE AU GOÛT DU JOUR PAR L'AVANCÉE TECHNIQUE, ELLE EST APPELÉE MUTAGENÈSE DIRIGÉE ET REMPLACE DÉJÀ EN PARTIE LA TRANSGÉNÈSE. BIEN QUE LES PROBLÈMES DE FOND INHÉRENTS À CES NOUVELLES TECHNIQUES DEMEURENT, LES NOUVEAUX ORGANISMES PRODUITS NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET ÉCHAPPENT POUR L'HEURE À TOUTE RÉGULATION.

Le refus des OGM par les consommateurs et la société civile européenne ne faiblit pas malgré les promesses toujours plus fantastiques de la propagande pro-biotech. Les firmes semencières ne supportent pas ce refus qui les prive des énormes bénéfices offerts par les brevets sur les transgènes et les ventes liées « semences + pesticides ». Ne pouvant y faire face, elles ont décidé de le contourner. D'une main, elles agitent le chiffon rouge de nouvelles demandes d'autorisation de cultures d'OGM sans cesse reportées, mais qui occupent toute l'énergie des activistes et des lanceurs d'alertes. L'autre main avance cachée. De nouveaux OGM-pesticides brevetés et non étiquetés envahissent nos champs et nos assiettes en profitant de dérogations peu innocentes introduites dans la réglementation il y a vingt ans déjà. Ayant tiré les leçons de la promotion bruyante des nouvelles technologies génétiques, les firmes semencières ne revendiquent surtout pas leur nature de plantes génétiquement manipu-

lées, mais les présentent comme la solution magique à de graves problèmes de santé publique. C'est ainsi que l'entreprise Cibus, basée en Caroline du Nord (EU), propose sur son site Internet la création de lignées de plantes sûres qui « éliminent les risques environnementaux et de santé, de même que d'autres conséquences non voulues ou inconnues associées aux OGM. » Moins connue que les entreprises Monsanto, Syngenta et autres, Cibus est pourtant tout aussi active dans le domaine des biotechnologies ou, plus précisément, dans une technique qu'est la mutagenèse dirigée par oligonucléotides (ODM). Cibus expérimente actuellement en champs du colza modifié par ODM afin de résister à des herbicides à base de sulfonylurée. Elle a signé en 2010 un accord avec BASF afin d'introduire dans des variétés de colza et de canola détenues par BASF, une propriété de tolérance d'herbicides vendue par la même firme agrochimique. Vous l'aurez compris le modèle proposé ne change pas !

Une définition biologique et légale qui diffère

Depuis 1990, un OGM est ainsi défini par les directives européennes (et aussi par la législation suisse) : « *un organisme, à l'exception des êtres humains, dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle* ». Cependant, un tour de passe-passe permet à certaines techniques qui permettent l'obtention de combinaison impossible à atteindre par recombinaison naturelle d'être exclues du champ d'application des directives (ou ordonnance en Suisse) sur les OGM. Ceci conduit à une divergence entre la définition biologique d'un OGM et son interprétation légale. Les obligations d'évaluation, traçabilité, étiquetage, surveillance ne s'appliquent donc pas aux plantes obtenues par ces techniques. Or, celles-ci permettent une manipulation du code génétique qui pose exactement les mêmes questions de fond que la transgénèse. Ces questions seront étudiées dans un prochain article. *Suite page suivante >>>*

>>> La situation en Europe et en Suisse

En 2008, la Commission européenne (CE) demandait à un groupe d'experts d'étudier huit nouvelles techniques de biotechnologie et d'établir si ces techniques appliquées aux plantes et/ou aux micro-organismes donnaient ou non d'OGM devant être gérés selon la directive 2001/18. Et donc, si les produits ainsi obtenus allaient ou non subir les mêmes traitements que les OGM obtenus par transgénèse. La date de livraison du rapport final des experts n'est pas encore connue. Mais de leur rapport intermédiaire ainsi que du rapport du Centre Commun de Recherche de l'UE (CCR) (1), il apparaît

que plusieurs techniques devraient donner des produits non soumis à la législation européenne, soit parce que non GM, soit parce que spécifiquement exclus de la législation.

En Suisse, l'ancien Conseiller national Josef Zisyadis soulevait la question en 2011. Peu de personnes semblaient être au courant de cette problématique au Parlement et la réponse du Conseiller fédéral Schneider-Ammann sur le sujet en dit long sur l'avenir du dossier : « *En Suisse, comme en Europe, on débat sur la manière de légiférer sur les organismes qui ont été développés avec des techniques modernes de génie génétique, mais qui, au fait,*

ne se différencient pas de plantes conventionnelles et ne contiennent aucun ADN transgénique. »

Le but du présent article n'est pas d'entrer dans les détails de la présentation des différentes nouvelles techniques de mutagenèse ni dans l'analyse particulière des risques ou incertitudes engendrés. StopOGM suivra prioritairement ce dossier en 2012 et ne manquera pas de communiquer de manière plus approfondie. Une conférence sera organisée sur ce thème en avril (voir annonce assemblée générale).

1. *New plant breeding techniques, State-of-the-art and prospects for commercial development, mai 2011*

ACTUALITÉ

Le controversé „riz doré“ devrait être introduit sans vérification suffisante des risques.

Le riz doré („Golden Rice“) est une variété de riz transgénique dont les grains contiennent une plus grande quantité de beta-carotène (provitamine A). Le beta-carotène donne au grains de riz leur couleur jaune dorée. Cette variété de riz manipulée génétiquement est susceptible de combler un manque de vitamine A dans l'alimentation humaine et de combattre la famine. Néanmoins, cette variété controversée depuis plus de dix ans n'a été plantée qu'en 2011 aux Philippines à titre d'essai. L'organisation de défense des consommateurs „Foodwatch“ rapporte maintenant que le „Golden Rice“ est en passe d'obtenir son autorisation de mise sur le marché. Foodwatch a également publié un rapport soulevant les points essentiels devant être éclaircis avant une mise sur le marché.

Les risques associés à la consommation de ce riz ne sont pas clairs. Aucune étude sur son utilisation dans l'alimentation animale n'a été publiée bien qu'il ait déjà été testé sur des enfants chinois. Il n'est toujours pas clair si les caroténoïdes produits dans le riz sont assimilés par l'organisme humain. L'utilité de cette variété de riz dans la lutte contre le manque de vitamine A dans les pays en voie de développement est également mise en doute. Foodwatch exige que les participants au projet „Golden Rice“ présentent des études complètes et indépendantes d'évaluation des risques liés à la production et à la consommation de ce riz ainsi que les données techniques manquantes.

Lien vers le rapport :

http://foodwatch.de/foodwatch/content/e36/e68/e49228/e49238/e49244/gen-reis_2012deutsch_final_ger.pdf

Suisse : Greenpeace lance une pétition pour un moratoire sur l'utilisation de pesticides toxiques pour les abeilles.

La mortalité des abeilles menace directement la chaîne alimentaire humaine et la biodiversité. La Suisse tarde à interdire certains pesticides pourtant identifiés par de récentes recherches scientifiques comme l'une des causes de la disparition des abeilles. Utilisés dans l'agriculture conventionnelle, ces pesticides sont également toxiques pour les mammifères (5000 à 7000 fois plus que le DDT).

Selon le principe de précaution, Greenpeace Suisse demande à la Confédération un moratoire de 10 ans sur ces pesticides. Cette pétition demande également que les homologations des pesticides soient réalisées de façon transparente et prennent en compte leurs effets à long terme.

Pétition disponible sur : www.greenpeace.ch/abeilles

POUR PLUS D'ACTUALITÉ VISITEZ NOTRE SITE WWW.STOPOGM.CH

DU COLZA TRANSGÉNIQUE DÉCOUVERT SUR LES VOIES FERRÉES SUISSES !

PAR LUIGI D'ANDREA | **STOPOGM**

LA DISSÉMINATION DANS L'ENVIRONNEMENT DE COLZA GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ (GM) EST INTERDITE EN EUROPE ET EN SUISSE. CENDANT, DU COLZA GM POUSSE LE LONG DES VOIES DE CHEMIN DE FER SUISSES DEPUIS PLUS D'UN AN ! DE PLUS L'OFEV ANNONCE QUE DE LA FAUSSE ARABETTE TRANSGÉNIQUE POUSSE À PROXIMITÉ DE CERTAINS LABORATOIRES. CES DÉCOUVERTES POSENT UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS DÉTAILLÉES DANS L'ARTICLE.

Des plantes GM découvertes sur les chemins de fer et à proximité des laboratoires

En décembre 2011, les deux biologistes Luigi D'Andrea (BIOME) et Nicola Schoenenberger (InnovaBridge Foundation) annoncent les résultats intermédiaires de leur recherche indépendante pas encore publiée (1). Cette dernière révèle la présence de plants de colza transgéniques poussant sur les voies ferrées de la gare de Lugano au Tessin. L'office fédéral de l'environnement a pu confirmer les résultats sur la base des indications fournies par les chercheurs. Selon ces derniers « *la population s'est développée après 2001 et est présente à Lugano depuis plusieurs années ; elle a probablement été introduite par la dispersion de graines transgéniques présentes dans des lots de semences contaminées transportées par des trains marchandises circulant sur l'axe Nord - Sud* ».

Dans son communiqué de presse du 16 décembre, l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) indique qu'en 2011, dans le cadre de la mise en place du système de monitoring des OGM, des échantillons de fausse arabette ont été prélevés pour analyse à proximité de laboratoires relevant des universités de Zurich, Bâle, Lausanne et Fribourg, qui s'étaient soumis volontairement à ces tests. Résultat: quelques plantes génétiquement modifiées ont bien été identifiées en dehors des laboratoires, à Bâle, Lausanne et Zurich. Selon l'OFEV, les laboratoires concernés ont été informés et enjoins d'identifier toutes les voies de dissémination possibles. Ils doivent en outre évaluer l'opportunité de mesures de sécurité additionnelles à intégrer dans leur programme de biosécurité.

L'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) impose à la Confédération de mettre en place un système de monitoring afin de permettre la détection précoce de plantes génétiquement modifiées dans l'environnement (Art.7). Bien que des études préliminaires soient en route pour définir les modalités du monitoring, la version définitive devrait être lancée au plus tard pour la fin du moratoire prévue en 2013.

Un colza interdit à la culture en Europe, mais toléré à l'importation.

Le colza GM est interdit à la culture en Europe

et en Suisse. Celui trouvé à Lugano appartient à la firme Monsanto (GT73) et est modifié pour tolérer l'herbicide total glyphosate dont des récentes recherches ont montré la toxicité aigüe pour l'environnement et pour l'Homme (2). Cette variété est autorisée à l'importation en Europe pour l'alimentation animale. En Suisse, les lots de semences peuvent contenir des graines GM jusqu'à hauteur de 0.5%.

Des seuils de tolérance inadaptés

Cette étude montre clairement que les seuils de contamination admise (tolérance) qui sont en vigueur ne permettent pas de garantir une absence de contamination environnementale. Ils sont une porte ouverte à des dizaines de milliers de graines transgéniques qui peuvent se perdre et se disperser lors de transports. Pour StopOGM, ces derniers doivent être abaissés au seuil minimal de détectabilité technique de 0.1% et la tolérance 0 devrait être introduite pour les variétés non autorisées.

Il faut rappeler que les seuils de tolérance actuels n'ont aucune pertinence biologique. Ils sont issus d'une décision politique qui légitimise les contaminations afin de permettre à une agriculture industrielle et transgénique d'exister.

Selon l'article 7 alinéa b de l'ODE, « *les OGM doivent être utilisés dans l'environnement de manière à ne pas mettre en danger l'être humain, les animaux ou l'environnement et à ne pas porter atteinte à la diversité biologique ni à l'utilisation durable de ses éléments, notamment de manière que les organismes génétiquement modifiés ne puissent pas se propager et se multiplier dans l'environnement de manière incontrôlée* ».

La présence d'OGM capable de multiplication dans l'environnement est donc un problème en soi, indépendamment des impacts potentiels qu'ils pourraient avoir sur l'environnement. Il est donc absurde que des seuils de tolérance qui ne permettent pas de garantir l'application de l'ODE soient en vigueur.

Un confinement impossible

Le confinement des graines GM ou des transgènes est un objectif important pour éviter leur dispersion incontrôlée dans l'environnement ainsi que pour garantir l'étanchéité des filières agricoles. *Suite page suivante >>>*

1) Schoenenberger & D'Andrea. Monitoring the occurrence of spontaneous glyphosate-tolerant genetically engineered Canola (*Brassica napus*) L. (*Brassicaceae*) on swiss railways. // 2) voir www.criigen.org

>>> Sur le confinement, il est noté dans l'étude : « La graine et le pollen sont les moyens de dispersion sélectionnés au cours de dizaines de millions d'années d'évolution pour permettre aux plantes à fleurs de disperser leurs gènes. Il serait simpliste et irréaliste de faire abstraction de cette réalité biologique et d'affirmer que le confinement des transgènes ou la séparation de filières est possible. Les plantes se croisent et se dispersent ; la preuve, nous avons retrouvé des plantes transgéniques qui poussent en Suisse alors même que leur culture est interdite partout en Europe ».

Dispersion par croisement avec la flore sauvage

Le colza GM est une plante faisant partie de la famille de la moutarde (les Crucifères). Elle peut se croiser avec différentes autres espèces apparentées poussant dans les mêmes environnements rudéraux (les voies ferrées par ex.) comme la moutarde brune (*Brassica juncea*) et, en plus pour certaines, dans nos jardins ou nos champs comme la Ravenelle (*Raphanus raphanistrum*), le chou (*Brassica oleracea*) ou encore la moutarde des champs *Brassica rapa* dont une des sous-espèces est le navet (*B.rapa ssp. rapa*). Le construit transgénique pourrait ainsi se disperser dans l'environnement rendant le

confinement encore plus problématique.

Qui est responsable ?

Les résultats posent aussi la question de la responsabilité. Même s'il incombe, selon la loi, à la personne qui dissémine d'en assumer les responsabilités, dans la pratique il est impossible de retracer la source de contamination. Ce sera donc au citoyen d'assumer les coûts de décontamination, du suivi de la contamination et des projets de monitoring alors que la majorité des citoyens n'a jamais voulu d'OGM ! Pour StopOGM cette situation est inacceptable.

En conclusion

Les OGM portent atteinte à la souveraineté alimentaire suisse. Il faut maintenant un engagement plus déterminé des politiques et des citoyens pour une agriculture durable sans génie génétique. Les citoyens ne veulent pas d'OGM ni dans les champs, ni dans leurs assiettes. Ils ne veulent pas non plus assumer les coûts et les risques de technologies qu'ils n'ont jamais choisies. Si une contamination environnementale veut être évitée, il faut interdire rapidement les OGM et abaisser au plus bas les seuils de tolérance dans les fourrages et les lots de semences.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012 ET CONFÉRENCE

TOUS LES MEMBRES SONT CORDIALEMENT INVITÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE STOPOGM QUI SERA SUIVIE D'UNE CONFÉRENCE-DÉBAT.

MERCREDI 25 AVRIL 2012

AVENUE CHARLES DICKENS 6, 1006 LAUSANNE

18h00 PARTIE STATUTAIRE

20h30 CONFÉRENCE DONNÉE PAR LE DR. FRÉDÉRIC JACQUEMART, MEMBRE DU COMITÉ ÉTHIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU HAUT CONSEIL POUR LES BIOTECHNOLOGIE EN FRANCE ET PRÉSIDENT DU GROUPE INTERNATIONAL D'ÉTUDE TRANSDISCIPLINAIRE (GIET).

APPEL AUX LECTEURS

STOPOGM RECHERCHE DES PERSONNES POUVANT TRADUIRE DES TEXTES DE L'ALLEMAND VERS LE FRANÇAIS ET POUVANT DONNER ENVIRON 1 HEURE PAR SEMAINE.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À NOUS AIDER PEUVENT NOUS CONTACTER PAR EMAIL OU PAR TÉLÉPHONE MENTIONNÉS DANS L'IMPRESSEUM ICI-BAS.

Impressum

StopOGM Coordination romande sur le génie génétique, CCP 17-460200-1, www.stopogm.ch

Président : Fabien Fivaz, f.fivaz@stopogm.ch, Tél. 078 740 0651, rue du Temple-Allemand 81, 2300 La Chaux-de-Fonds,

Chargé d'affaires : Luigi D'Andrea, l.dandrea@stopogm.ch, Tel 077 400 70 43, Rue des Bocages 9, 2800 Delémont

Impression : Centre d'impression Le Pays SA, Delémont // Tirage à 3000 ex.

Retours : Luigi D'Andrea, Rue des Bocages 9, 2800 Delémont